



# FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Date de revision: 01.02.2016

Version: 3.0, N° ID: 1060-01\_FR-FR

Page 1/7

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise

**1.1. Identificateur de produit:** TYFOXIT® 1.25

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées pertinentes:** Liquide frigoporteur applicable jusqu'à -55 °C pour les systèmes de réfrigération indirects

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Entreprise:** TYFOROP Chemie GmbH, Anton-Rée-Weg 7, D-20537 Hamburg

**Téléphone/Téléfax:** Tel.: +49 (0)40 20 94 97 0, Fax: +49 (0)40 20 94 97 20

**E-Mail:** msds@tyfo.de (Adresse e-mail de la personne responsable de FDS)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Tel.: +49 (0)6132 - 84463 (GBK GmbH)

## SECTION 2: Identification des dangers

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Classification conformément à la Directive 67/548/CEE [DSD] / 1999/45/CE [DPD]
Le produit n'est pas soumis à la classification	Le produit n'est pas classé comme dangereux

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Le produit n'est pas soumis à l'étiquetage. Bien que le produit n'est pas soumis à l'étiquetage, il est recommandé d'observer les conseils de prudence suivants.

Conseils de Prudence (Prévention)	
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements
P264	Se laver la peau avec de l'eau et du savon soigneusement après manipulation
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P280	Porter des gants/vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
Conseils de Prudence (Intervention)	
P301+P315 +P330	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin.
P305+P351 +P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**2.3. Autres dangers:** Aucuns connus.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

**3.2. Mélanges**

**Caractérisation chimique:** Solution aqueuse d'acétate de potassium avec des inhibiteurs.

Substance / N° d'enregistrement REACH	Teneur	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro INDEX	Classification selon CLP	Classification selon DSD
Acétate de potassium	< 50 %	127-08-2	204-822-2	-	-	-
-						

Le texte complet des abréviations est listé dans section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

**4.1. Description des premiers secours**

**Indications générales:** Retirer les vêtements souillés immédiatement.

**Protection pour les secouristes:** Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe.

## SECTION 4: Premiers secours - Continuation

- I **Après inhalation:** En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- I **Après contact avec la peau:** Laver à fond avec de l'eau et du savon. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- I **Après contact avec les yeux:** Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- I **Après ingestion:** Rincer la bouche soigneusement avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucuns connus.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Traitement:** Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés:** Eau pulvérisée. Mousse résistant aux alcools. Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

- I **Moyens d'extinct. inappropriés:** Aucuns connus.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- I **Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie:** Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
- I **Produits de combustion dangereux:** Oxydes de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- I **Équipement de protection spécial:** En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
- I **Méthodes spécifiques d'extinction:** Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- I **Précautions individuelles:** Utiliser un vêtement de protection individuelle. Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- I Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Éviter la dispersion (p.ex. par bac de rétention ou barrières à huile). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être continuées.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- I **Méthodes de nettoyage:** Enlever avec un absorbant inerte. Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié. Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les sections 13 et 15 fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

- I **6.4. Référence à d'autres sections:** Voir les sections 7, 8, 11, 12 et 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- I **Mesures d'ordre technique:** Voir les mesures techniques à la section 8.
- I **Ventilation locale/totale:** N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
- I **Conseils pour une manipulation sans danger:** À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Prenez soin de prévenir les versements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- I **Protection contre l'incendie et l'explosion:** Tenir en compte les mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- I **Mesures d'hygiène:** Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- I **Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:** Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

**Précautions pour le stockage en commun:** Ne pas stocker avec des oxydants puissants. Conserver à l'écart des aliments et boissons et des aliments pour animaux.

### 7.3. Utilisations finales particulières

Pour les usages pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelles.

### 8.2. Limitation et contrôle de l'exposition

- I **Mesures d'ordre technique:** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.
- Équipement de protection individuelle**
- I **Protection des yeux:** Lunettes de sécurité avec protection latérales (l. à monture, p.ex. EN 166).
  - I **Protection des mains:** Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Matériel: Caoutchouc butyle. Indice de protection: 2. Délai de rupture: >30 min. Epaisseur du gant: 0.7 mm. Matériel: Caoutchouc nitrile. Indice de protection: 2. Délai de rupture: >30 min. Epaisseur du gant: 0.4 mm. Remarques: Le choix du type de gants de protection doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant sur la résistance aux produits chimiques des gants indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
  - I **Protection de la peau/du corps:** Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.
  - I **Protection respiratoire:** Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition. Filtre de type: Type de particules (P).

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique: liquide.
- Couleur: incolore.
- I Odeur: Faible odeur d'acide acétique.
- I Seuil olfactif: Donnée non disponible.
- pH (20 °C): 10.0 - 11.0. (ASTM D 1287)
- Température de solidification: ≤-50 °C. (DIN ISO 3016)

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques - Continuation

<b>Point initial/intervalle d'ébullition:</b>	>100 °C.	(ASTM D 1120)
<b>Point d'éclair:</b>	Non applicable.	(DIN EN 22719, ISO 2719)
<b>Taux d'évaporation:</b>	Donnée non disponible.	
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Non applicable.	
<b>Limite supérieure d'explosivité:</b>	Non applicable.	
<b>Limite inférieure d'explosivité:</b>	Non applicable.	
<b>Pression de vapeur (20 °C):</b>	ca. 20 hPa.	(calculée)
<b>Densité de vapeur:</b>	Donnée non disponible.	
<b>Densité (20 °C):</b>	1.250 - 1.255 g/cm <sup>3</sup> .	(DIN 51757)
<b>Solubilité:</b>	Hydrosolubilité: soluble.	
<b>Coefficient de partage n-octanol/H<sub>2</sub>O:</b>	Donnée non disponible.	
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Non applicable.	
<b>Température de décomposition:</b>	Donnée non disponible.	
<b>Viscosité (cinématique, 20 °C):</b>	3.9 - 4.9 mm <sup>2</sup> /s.	(DIN 51562)
<b>Propriétés explosives:</b>	Non explosif.	
<b>Propriétés comburantes:</b>	Non comburant.	
<b>9.2. Autres informations:</b>	Pas d'autres informations.	

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité:</b>	Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
<b>10.2. Stabilité chimique:</b>	Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage et la manipulation sont respectées.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses:</b>	Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
<b>10.4. Conditions à éviter:</b>	Pas de conditions à éviter à attendre.
<b>10.5. Matières incompatibles:</b>	Matières à éviter: oxydants puissants, acides puissants.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux:</b>	Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

<b>11.1. Informations sur les effets toxicologiques</b>	
<b>Informations sur les voies d'exposition probables:</b>	Inhalation. Contact avec la peau. Ingestion. Contact avec les yeux.
<b>Toxicité aiguë:</b>	Non classé sur la base des informations disponibles. Informations sur composant Acétate de potassium: Toxicité orale aiguë: DL50 (Rat): 3250 mg/kg. Toxicité aiguë par inhalation: Donnée non disponible. Toxicité aiguë par voie cutanée: Donnée non disponible.
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée:</b>	Non classé sur la base des informations disponibles. Informations sur composant Acétate de potassium: pas d'irritation de la peau (Lapin), méthode: ligne directrice 404 de l'OCDE.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire:</b>	Non classé sur la base des informations disponibles. Informations sur composant Acétate de potassium: pas d'irritation des yeux (Lapin), méthode: ligne directrice 405 de l'OCDE.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée:</b>	Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles. Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales:</b>	Non classé sur la base des informations disponibles. Informations sur composant Acétate de potassium: Génotoxicité in vitro: non mutagène (Bactéries, Ames-Test).
<b>Cancérogénicité:</b>	Non classé sur la base des informations disponibles.
<b>Toxicité pour la reproduction:</b>	Non classé sur la base des informations disponibles.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (expos. unique):</b>	Non classé sur la base des informations disponibles.

## SECTION 11: Informations toxicologiques - Continuation

- I **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (expos. répétée):** Non classé sur la base des informations disponibles.
- I **Toxicité par aspiration:** Non classé sur la base des informations disponibles.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Informations sur composant Acétate de potassium

Toxicité pour	Valeur / durée d'exposition	Espèce
les poissons	CL50: >1000 mg/l / 96 h	Salmo gairdnerii Méthode: ligne directrice 204 de l'OCDE
la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	CE50: 460 mg/l / 48 h	Daphnia magna (Grande daphnie)
les algues	NOEC: 1000 mg/l / 72 h	-

- I **12.2. Persistance et dégradabilité:** Informations sur composant Acétate de potassium: Biodégradabilité: Biodégradation: 49 % (5 j), méthode: ligne directrice 301 A de l'OCDE. Résultat: Facilement biodégradable.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation:** Donnée non disponible.
- 12.4. Mobilité dans le sol:** Donnée non disponible.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT etvPvB:** Le produit ne contient pas de substance satisfaisant aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) ou aux critères vPvB (très persistant/très bioaccumulable).
- 12.6. Autres effets néfastes:** Donnée non disponible.
- 12.7. Autres informations:** Pas d'autres informations.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

- I **Produit:** Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.
- I **Emballages contaminés:** Eliminer comme le produit. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/ RID	ADN	IMDG	IATA/ ICAO
	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport			
14.1. Numéro ONU	-	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	-	-	-	-
14.3. Classes de danger pour le transport	-	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-	-
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	-	-	-	-

- 14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**  
Non évalué.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base juridique	Remarque / Évaluation
Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	Non applicable
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	Non applicable
Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Non applicable
Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants	Non applicable
Seveso III - Dir. 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concern. la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des subst. dangereuses	Non applicable

#### Autres réglementations

Pas d'autres informations.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

I Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour le produit.

## SECTION 16: Autres informations

### Texte complet des abréviations des classifications, phrases-H et des phrases-R utilisés dans les sections 2 et 3

Non applicable

#### Autres abréviations utilisées dans la fiche de données de sécurité en ordre alphabétique

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transp. des marchandises dangereuses par route
ASTM	American Society for Testing and Materials
Numéro CAS	Numéro Chemical Abstracts Service
CLP	Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances chimiques et des mélanges
DPD	Directive concernant les Préparations Dangereuses 1999/45/CE
DSD	Directive concernant les Substances Dangereuses 67/548/CEE
CE50	Concentration effective moyenne
Numéro CE	N° EINECS (Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes) ou N° ELINCS (Liste Européenne des Substances chimiques notifiées)
CL50	Concentration létale moyenne
DIN	Institut allemand de normalisation/norme industrielle allemande
DL50	Dose létale moyenne
IATA	International Air Transport Association
IBC	International Bulk Chemicals
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
Numéro INDEX	Code d'identification des substances dangereuses, Annexe VI du Règlement (CE) N° 1272/2008
ISO	Organisation internationale de normalisation/norme internationale
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOEC	Concentration sans effet toxique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques.
REACH	Règlement (CE) N° 1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et la Restrictions des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire de marchandises dangereuses

#### Information supplémentaire

I Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: Données

## SECTION 16: Autres informations - Continuation

techniques internes, données provenant des FDS des composants, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques [ECHA].

Date de revision: 01.02.2016

Date de la version précédente: 01.11.2014

Les traits verticaux sur le bord gauche se indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

- I Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet du produit en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'au produit spécifiée en haut de la présente FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque ce produit est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de ce produit sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.